

Le gouvernement libéral a pris certaines mesures très constructives dans ce domaine. En guise d'exemple je citerais un rapport du comité de deuxième palier sur les politiques visant à améliorer la compétitivité au Canada. Ce comité a représenté un grand progrès dans la mesure où il était constitué de membres du Congrès du Travail du Canada, de représentants de l'industrie privée et des gouvernements provinciaux et fédéral. Le but de cette conférence n'était pas d'écouter des discours creux mais d'étudier la conjoncture générale du Canada et de chercher comment créer plus d'emplois. A la page 14 du rapport sous le titre «main-d'œuvre et relations de travail» on peut lire ceci:

De l'avis du comité, la politique de main-d'œuvre devrait être une politique de plein emploi. Elle devrait non seulement s'efforcer de fournir à l'industrie la main-d'œuvre nécessaire à ses besoins mais elle devrait également viser à offrir aux travailleurs canadiens la possibilité d'améliorer leur niveau de compétence, de faciliter leur mobilité et leur permettre d'occuper des emplois plus satisfaisants et répondant mieux à leurs aspirations professionnelles.

Il serait intéressant de comparer cette citation à certaines des affirmations que j'ai signalées dans le discours d'hier soir.

Cela dit, je tiens à faire connaître à la Chambre, et au ministre ici présent, certaines de mes propres réserves. Le bill constitue à mon avis un effort véritable en vue de mettre fin aux quelques abus commis à l'égard du programme. J'ai toutefois certaines réserves à l'égard de l'article relatif aux indemnités de formation. Voici un passage de ce que disait hier le ministre, comme en fait foi le hansard à la page 985:

L'indemnité de base alors versée vise seulement à défrayer les frais additionnels, comme ceux de transport, occasionnés par le stage.

Les gens de ma circonscription qui profitent le plus des programmes de formation de la main-d'œuvre sont les familles monoparentales, et dans la plupart des cas, il s'agit de femmes. Ce sont généralement des mères abandonnées par leurs maris qui n'ont aucune qualification professionnelle, qui ont peur d'affronter le marché du travail et vivent des prestations d'assistance sociale. Cette allocation de formation leur permet d'améliorer leur compétence ou d'apprendre un nouveau métier. Elles ont besoin de cette aide car si nous ne les sortons pas de cet état de dépendance, ce sont finalement les enfants qui en pâtissent. En réduisant l'allocation de formation de base nous refusons ipso facto à ces mères le droit de bénéficier des programmes de formation de la main-d'œuvre. Je ne vois toujours pas, et je suis bien prête à en discuter, comment nous pouvons éviter d'écarter ces mères des programmes de formation tout en réduisant leur allocation. Les prestations de bien-être social suffisent seulement à couvrir leurs frais de nourriture, leur loyer et les besoins des enfants, mais ne couvrent pas, par exemple, les frais de gardienne d'enfants dont ces mères ont besoin pour suivre le programme de formation. Elles ont besoin d'aide. Un vieux proverbe perse décrit parfaitement la situation: «Si tu donnes un poisson à un homme, tu le nourris pour la journée, mais si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris pour la vie.»

A mon grand plaisir, le ministre a parlé des programmes de formation en cours d'emploi à l'intention de la jeunesse. Dans ma circonscription on estime qu'il s'agit des meilleurs programmes jamais établis par le ministère. Ils sont bien accueillis par l'employeur et la main-d'œuvre. Je doute toutefois que le programme de formation en cours d'emploi puisse aider beaucoup les parents qui élèvent seuls leurs familles. Et encore une fois je pense surtout aux femmes, car si elles avaient un bon emploi, elles n'auraient pas besoin de formation ni d'allocation.

### Assurance-chômage—Loi

En fait, ces mères ont besoin d'une formation pour obtenir cet emploi.

Le programme de formation en cours d'emploi s'adresse principalement aux jeunes gens et jeunes filles. A ma grande satisfaction le ministre a insisté sur le fait que ces programmes de formation seraient offerts aux femmes, surtout dans les secteurs, qui jusqu'ici, leur étaient plus ou moins fermés. C'est un pas dans la bonne voie. Mais je ne suis qu'à peine convaincue qu'en réduisant l'allocation de formation de base nous rendons service aux femmes. Je crois que nous regretterons cette décision d'ici un an environ mais, je le répète, je suis bien prête à en discuter, et j'en entendrai certainement parler davantage à l'étape du comité.

• (1432)

Le député de Vancouver Quadra a dit hier soir, à propos des gens qui changent souvent d'emploi, que la très forte recrudescence de la rotation de la main-d'œuvre posera un problème supplémentaire. Cette question nous préoccupe beaucoup également et je pense qu'il convient d'en discuter hors du cadre de ce bill.

Il est certes très inquiétant et troublant de voir les gens quitter leur emploi très fréquemment, et ce n'est pas rentable non plus pour le pays. Le gouvernement n'essaie pas, par le biais de ce bill, d'obliger les gens à garder leur emploi même s'ils travaillent dans des conditions exécrationnelles ou s'ils ne sont pas appréciés à leur juste valeur. Le gouvernement ne tient pas à exercer des contraintes sur des personnes qui ont à se plaindre de leur emploi et qui doivent le quitter pour cette raison. Si le gouvernement présente ce bill, c'est pour éviter que des gens instables changent d'emploi à tout bout de champ aux frais des contribuables qui eux, conservent leur emploi bien plus longtemps, même si c'est en grinçant des dents.

Je pense que nous avons là dans ce bill un exemple typique de la démarche des libéraux. L'objectif visé n'est pas de renflouer les caisses de l'État mais de limiter les abus de manière à pouvoir consacrer l'argent ainsi économisé à des programmes bien plus constructifs, notamment à des programmes de création d'emplois; nous devrions d'ailleurs à mon sens, leur accorder la priorité absolue.

**Des voix:** Bravo!

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, c'est là un bill très important, le plus important sans doute à être présenté à la Chambre depuis le début de la session. Mais il s'agit également d'un bill difficile, et je comprends les difficultés qu'éprouve le ministre, et je sympathise peut-être même avec lui. Les problèmes qu'il connaît à son caucus ne sont pas bien différents de ceux que je connais au mien, parce qu'il s'agit là d'une réalité de la vie. C'est une réalité de la vie dont le député de Rosedale (M. Crombie) a parlé de façon assez poignante dans son discours lorsqu'il a cité l'éloquente description faite par Disraeli des deux nations—celles des «nantis» et celle des «laissés-pour-compte».

Cette dichotomie est une réalité de la vie au Canada, une réalité plus importante que tout autre aspect de nos problèmes nationaux, que ce soit l'unité nationale, les conflits constitutionnels, les problèmes linguistiques et autres. Tant que nous n'aurons pas résolu la question des disparités économiques, nous n'aurons jamais un pays uni, car l'unité est impossible avec des différences aussi marquées entre les régions.